DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAROLLES (Loir-et-Cher)
Réf 36/2026

Séance du 02 juillet 2026

L'an deux mille vingt -six, le 02 juillet à 19 heures 00,
Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Yannick SEVRÉE, Maire**.

Présents : Yannick SEVRÉE, Maire,

Absents :
Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de **15 membres**.

Secrétaire de séance

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
26/06/2026	26/06/2026	15			

CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT ANNUALISÉ À 10/35ème À LA GARDERIE DE MAROLLES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération N°17-2025 en date du 04 avril 2025, il a été créé deux postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité pour la garderie de l'école en période scolaire.

✓ **V**u le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
✓ **V**u le budget,
✓ **V**u le tableau des emplois et des effectifs,
✓**C**onsidérant que c'est au Conseil Municipal, de créer les emplois de la collectivité, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de transformer le **poste d'adjoint technique en poste permanent annualisé à 10/35ème**, pour les nécessités du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ,

DÉCIDE de créer le poste d'adjoint technique catégorie C annualisé à 10/35ème ;
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier ;
DONNE tout pouvoir en vue d'exécuter la présente décision et sa suite.

Marolles, le 02 juillet 2026

Yannick SEVRÉE

Maire **Secrétaire de Séance**